

Cas pratique: litige avec un commerçant

Par **Stigma**, le **28/07/2004** à **23:28**

voilà je vous soumet mon cas pratique: j'ai un litige d'environ 100 à 150 € avec un magasin de musique (tout dépendra du verdict du luthier sur la casse): une housse defectueuse vendue par le magasin en question a causé des degats sur une de mes guitares. le magasin semble accepter de me reprendre la housse, mais pas de reparer les degats causés sur la guitare. or, d'apres les art 1641 et 1645 du CC, il devrait le faire.

je compte donc saisir des demain le tribunal d'instance via le juge de proximité;
mes questions sont donc:

quels sont mes chances de me faire rembourser ?

est ce que j'utilise la bonne methode ?

quels arguments sont à developper ?

merci d'avance, amis juristes  Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **31/07/2004** à **10:07**

salut

pour la defectuosite de la housse il n'y a pas de probleme car le commercant te la reprend de lui-meme et c'est normal

par contre pour ta guitare cela va etre plus complique

en effet le probleme est ici de prouver comment la guitare a ete endommagee et c'est pas facile!!!

enfin c'est a toi de voir

@+

Jeeecy